



Annexe 7. Plan de financement

Annexe au E1.3.1 Stratégie commune TWIST pour l'apprentissage mutuel et la capitalisation des résultats des RIS3

Septembre, 2019





Auteurs

L'équipe portugaise :

AdTA

IST

ISA

Contributeurs

L'équipe espagnole (CENTA)

Traduction

Jean-Marc Berland (OIEau)





Table de matières

1. Introduction	1
2. Instruments financiers Europeanness.....	3
3. Conclusions	10
Annexe 7.1. Aperçu des instruments de financement européens.....	12
Annexe 7.2. Aperçu des instruments de financement européens - Portugal ...	21
Annexe 7.3. Aperçu des instruments de financement européens - Espagne ..	33

Liste des figures

Figure 2.1 - Synergies entre les FSIE et Horizon 2020	6
Figure 2.2 - Structure du programme Horizon 2020	7
Figure 2.3 - Structure d'Horizon Europe.....	9



Liste des acronymes et abréviations

- AACID - Agencia Andaluza para la Cooperación Internacional al Desarrollo
- AECID - Agencia Española para la Cooperación Internacional al Desarrollo
- CEF - Connecting Europe Facility
- CEI - Campus d'excellence internationale
- CENTA - Fundación Pública Andaluza Centro de Nuevas Tecnologías del Agua
- COSME - Competitiveness of Small and Medium-Sized Enterprises
- CTE - Coopération territoriale européenne
- EaSI - Employment and Social Innovation (Emploi et innovation sociale)
- EIA - European Innovation Agency (Agence européenne d'innovation)
- EIT - European Institute of Innovation and technology
- ERCEA - European Agency of the European Research Council
- ERIC - European Infrastructure Consortiums
- Fonds EIE - Fonds structurels et d'investissement européens
- UE - Union européenne
- FC - Fonds de cohésion
- FEADER - Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER - Fonds européen de développement régional
- FET - Future and Emerging Technologies
- FSE - Fonds social européen
- TIC - Technologies de l'information et de la communication
- R+D+i - Recherche, développement et innovation
- KIC - Knowledge and Innovation Communities
- NU - Les Nations Unies
- ONG - Organisation non gouvernementale
- PAIDI - Plan Andaluz de Investigación, Desarrollo e Innovación
- PDR - Programa de desarrollo rural
- PIB - Produit intérieur brut
- PO- Programmes opérationnels
- PT - Programmes de travail
- PME - Petites et moyennes entreprises
- RNB - Revenu national brut
- RIS3 - Research and Innovation Strategies for Smart Specialisation
- TWIST - Transnational Water Innovation Strategy



1. Introduction

La stratégie transnationale d'innovation dans le domaine de l'eau (TWIST) a inscrit le projet et ses objectifs dans le contexte stratégique et politique européen et a établi un cadre stratégique pour réaliser les objectifs définis.

La vision définie pour la stratégie TWIST est la suivante :

"Un territoire qui résiste au marché et aux changements climatiques, qui stimule la croissance économique et la protection de l'environnement en étant ancré dans l'innovation et l'engagement des parties prenantes".

Afin de réaliser la vision définie, une mission et quatre objectifs stratégiques ont été fixés. Le projet TWIST a pour mission de :

"Permettre, soutenir et accélérer le développement et le déploiement de solutions technologiques et innovantes pour le secteur de l'eau et les secteurs de spécialisation intelligents".

En tenant compte de la mission définie, les objectifs stratégiques suivants sont axés sur la conception d'un cheminement pour sa réalisation, contribuant ainsi au développement du secteur de l'eau et des domaines de spécialisation intelligents. Ils visent à guider la réalisation de la mission en aidant à avancer de manière structurée. En outre, ils constituent le point de départ pour la définition des plans d'action, qui définiront la manière dont la stratégie et ses objectifs seront mis en œuvre.

Les objectifs définis sont les suivants :

- **SO1 - Définir, développer et déployer des laboratoires vivants** spécifiques à un sujet en tenant compte des laboratoires vivants déjà définis dans chaque pays en rapport avec l'eau (objectif à court terme) ;
- **SO2 - Promouvoir l'économie circulaire** sur les eaux usées, sur les stations d'épuration des eaux usées et par la gestion de l'utilisation des sols ;
- **SO3 - Promouvoir le développement de compétences** appropriées ancrées dans l'innovation technologique et/ou organisationnelle.



Avec ces objectifs qui sont en soi indépendants les uns des autres, bien que synergiques, l'objectif ci-dessous doit être considéré comme transversal, car il doit être intégré dans les actions menées sur le SO1, le SO2 et le SO3.

- **SO 4- Assurer la participation de tous.**

Il faut avoir accès à des ressources financières pour trouver des moyens d'atteindre les objectifs stratégiques. Ce document tente d'identifier les opportunités en Europe et dans chaque pays pour assurer la continuité des activités et des projets des laboratoires vivants.



2. Instruments financiers Europeanness

Actuellement, nous nous trouvons entre les principaux programmes de financement européens, ce qui rend difficile l'identification des programmes et des appels spécifiques qui pourront être sollicités.

Au cours de la dernière décennie, la raison d'être de l'intervention publique parrainée par l'UE en matière de RDI a été de permettre non seulement le développement technologique, mais aussi de le traduire en produits et services innovants qui répondent aux besoins et aux attentes du marché et qui conduisent à la création d'emplois.

La stratégie Europe 2020 a mis en avant trois priorités - une croissance intelligente, durable et inclusive - qui ont façonné les programmes de financement de la R&D&I tels qu'Horizon 2020 et ont contribué à intégrer la R&D&I dans la politique de cohésion et les programmes de coopération territoriale pour 2014-2020, notamment par le biais des stratégies de spécialisation intelligentes.

Plus de la moitié du financement de l'UE passe par les cinq fonds structurels et d'investissement européens (FSIE)¹, qui sont principalement axés sur cinq thèmes:

- la recherche et l'innovation ;
- les technologies numériques ;
- le soutien à l'économie à faible intensité de carbone ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- les petites entreprises.

Les fonds structurels et d'investissement européens qui peuvent présenter un intérêt pour la stratégie TWIST sont²:

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) - promeut un développement équilibré dans les différentes régions de l'UE.

¹ https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/funding-opportunities/funding-programmes/overview-funding-programmes/european-structural-and-investment-funds_en

² Le cinquième fonds structurel et d'investissement est le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, qui sort du champ d'application de la stratégie et de ses objectifs



Le Fonds social européen (FSE) - soutient des projets liés à l'emploi dans toute l'Europe et investit dans le capital humain de l'Europe - ses travailleurs, ses jeunes et tous ceux qui cherchent un emploi.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - se concentre sur la résolution des défis particuliers auxquels sont confrontées les zones rurales de l'UE. Ce fonds peut être utile pour financer la réutilisation des eaux usées dans l'agriculture.

Le Fonds de cohésion (FC) finance des projets de transport et d'environnement dans les pays où le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE. En 2014-20, et au sein des régions TWIST, seul le Portugal est éligible au Fonds de cohésion.

Avec ces fonds structurels, des **instruments de financement (sectoriels)** spécifiques à un sujet peuvent être importants pour aider à atteindre les objectifs stratégiques de TWIST. Ce sont :

Horizon 2020 - Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation jamais mis en place par l'UE, avec près de 80 milliards d'euros de financement disponibles sur 7 ans (2014 à 2020) - en plus des investissements privés que ce programme est susceptible d'attirer. Il promet davantage de percées, de découvertes et de premières mondiales en faisant passer les grandes idées du laboratoire au marché.

LIFE - est l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique. La période de financement actuelle (2014-2020) est dotée d'un budget de 3,4 milliards d'euros.

COSME - Le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Avec un budget prévu de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Facilité "Connecter l'Europe" (FCE) - un instrument de financement clé de l'UE pour promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité par des investissements ciblés dans les infrastructures au niveau européen ;

ERASMUS+ - le programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Son budget de 14,7 milliards d'euros permettra à



plus de 4 millions d'Européens d'étudier, de se former et d'acquérir de l'expérience à l'étranger ;

Emploi et innovation sociale (EaSI) - un instrument de financement au niveau de l'UE visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale adéquate et décente, à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et à améliorer les conditions de travail ;

Programme "Droits, égalité et citoyenneté" - contribue à la poursuite du développement d'un domaine dans lequel l'égalité et les droits des personnes, tels que consacrés par le traité, la Charte et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, sont promus et protégés.

Cette liste hétérogène d'instruments de financement est due à la nature différente des entités qui forment le projet TWIST, ainsi qu'à la richesse des possibilités de thèmes à créer dans le cadre des laboratoires vivants liés à l'eau, et à la nature environnementale et socio-économique des objectifs stratégiques définis. Néanmoins, ceux qui concernent l'éducation, l'emploi, l'environnement et l'efficacité des ressources, ainsi que la R&D&I, seront probablement plus pertinents pour réaliser les objectifs préconisés par la stratégie

Il convient de souligner que la Commission Européenne encourage les synergies entre les fonds FSIE et le programme Horizon 2020 (Figure 2.1) dans le cadre d'un même projet ou de projets successifs qui s'appuient l'un sur l'autre ou de projets/feuilles de route parallèles qui se complètent.



Figure 2.1 - Synergies entre les FSIE et Horizon 2020

En fait, Horizon 2020 est le programme qui sera probablement le plus pertinent dans le cadre de la stratégie TWIST. La principale caractéristique de ce programme, son approche fondée sur les défis, rassemble des ressources et des connaissances dans différents domaines, technologies et disciplines, y compris les sciences sociales et humaines, en mettant également l'accent sur l'excellence du leadership scientifique et industriel. Ces trois domaines d'intervention constituent les principaux piliers/priorités du programme, complétés par des thèmes horizontaux et des entités de soutien (voir figure 2.2).

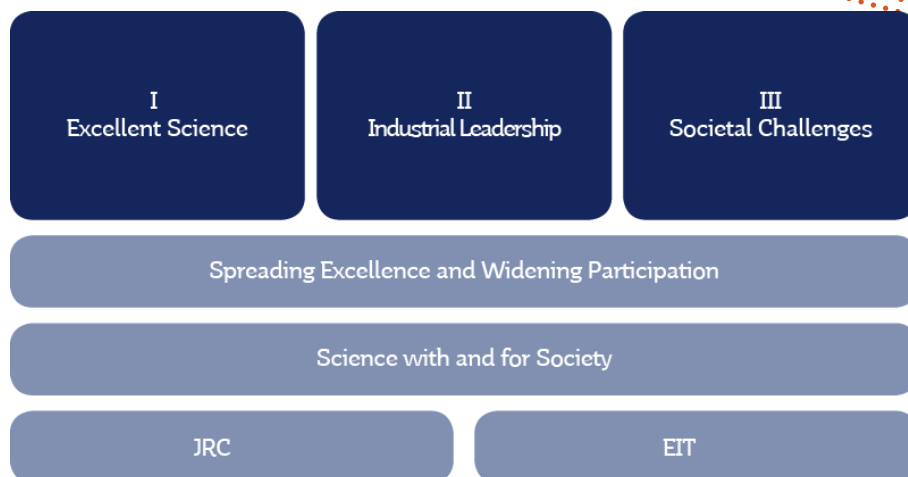


Figure 2.2 - Structure du programme Horizon 2020

Le dernier programme de travail (WP) d'Horizon 2020 (2018 - 2020) concentre les efforts sur un nombre réduit de sujets avec un budget combiné de plus de 7 milliards d'euros qui soutiennent directement les priorités politiques de la Commission.

Les quatre domaines d'intervention du programme de travail 2018-2020 sont les suivants :

- 1. Construire un avenir à faible teneur en carbone et résistant au climat** - aligne les investissements en R&I sur les objectifs de lutte contre le changement climatique de l'accord de Paris, qui a marqué le début d'une nouvelle ère dans la lutte contre le changement climatique, ainsi que sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Il vise à développer des solutions pour atteindre la neutralité carbone et la résilience climatique de l'Europe dans la seconde moitié du siècle ;
- 2. L'établissement d'un lien entre les gains économiques et environnementaux - l'économie circulaire** - permettra également d'aligner la R&I sur les objectifs mentionnés ci-dessus. Ce domaine d'intervention consolide les initiatives de R&I pertinentes et contribuera fortement à l'emploi et à la croissance ainsi qu'à la compétitivité industrielle. Il est principalement axé sur le financement d'initiatives visant à recycler les plastiques des emballages de produits alimentaires



et de boissons et à utiliser et réutiliser de manière durable les matières premières et l'eau dans l'industrie.

3. Numérisation et transformation de l'industrie et des services européens -

La recherche et l'innovation dans le cadre de ce domaine d'action prioritaire visent à aider à saisir pleinement les possibilités de numérisation des produits, des services et des processus pour transformer l'industrie et apporter des solutions à plusieurs grands défis sociétaux ;

4. Renforcer l'efficacité de l'Union de sécurité - soutenir la mise en œuvre des

priorités de l'Union de sécurité et aider à relever les défis auxquels l'Europe est confrontée sur de multiples fronts, tels que la cybercriminalité et d'autres formes de criminalité, les menaces pour la sécurité et les menaces pesant sur les infrastructures, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, ainsi que les menaces hybrides.

La stratégie TWIST et le projet global seront développés et traduits en actions concrètes dans un délai qui se situe entre le programme Horizon 2020 et le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation : Horizon Europe (2021-2027). Certaines informations sur ce nouveau programme-cadre sont déjà disponibles, permettant de vérifier que les objectifs stratégiques définis dans la stratégie TWIST auront accès à des moyens financiers sans compromettre ce qui a été défini et convenu dans le document.

La promotion de la recherche et de l'innovation sera maintenue dans son intégralité grâce à la mise en œuvre et au maintien des programmes éprouvés d'Horizon 2020. La figure ci-dessous montre ce qui a été convenu jusqu'à présent sur la structure et l'approche pour Horizon Europe 2020.



Specific objectives of the Programme

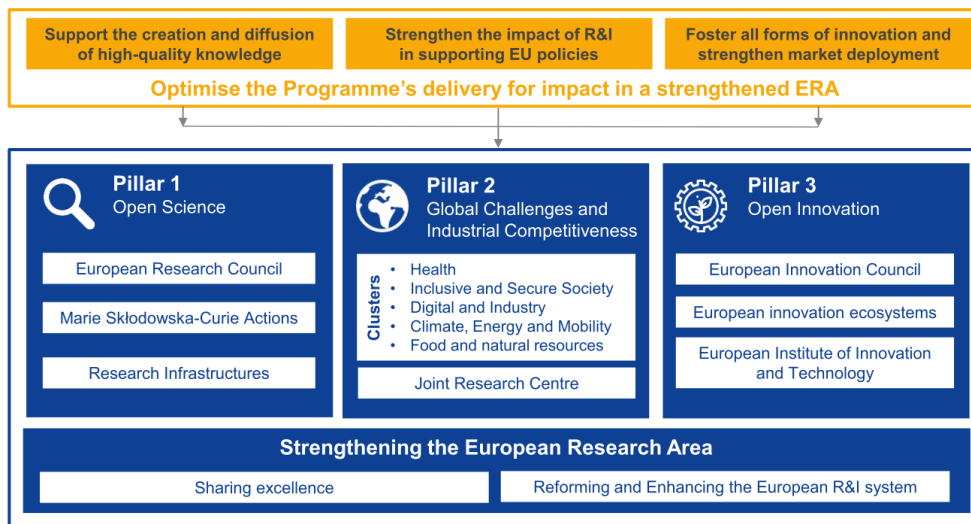


Figure 2.3 - Structure d'Horizon Europe



3. Conclusions

La stratégie Twist a été élaborée dans un cadre stratégique et politique et les possibilités de financement qui s'y rattachent en sont à leurs dernières années. Cependant, les documents européens déjà disponibles informant sur ce qui est susceptible de se produire dans les programmes-cadres ultérieurs permettent d'avoir la certitude qu'il y aura une poursuite du travail et des points de vue européens, donc un accès au soutien financier pour mener à bien la stratégie TWIST définie.





Annexe 7.1. Aperçu des instruments de financement européens

Stratégie commune TWIST pour l'apprentissage mutuel et la capitalisation des résultats de la RIS3 - Plan de financement





<p>Horizon 2020</p>	<p>Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation jamais mis en place par l'UE, avec près de 80 milliards d'euros de financement disponibles sur 7 ans (2014 à 2020)</p> <p>Les possibilités de financement dans le cadre d'Horizon 2020 sont définies dans des programmes de travail pluriannuels, qui couvrent la grande majorité des aides disponibles. Les programmes de travail sont préparés par la Commission européenne dans le cadre prévu par la législation Horizon 2020 et par un processus de programmation stratégique intégrant les objectifs politiques de l'UE dans la fixation des priorités.</p> <p>Le programme de travail principal d'Horizon 2020 est complété par les programmes de travail distincts du Conseil européen de la recherche, d'Euratom, du Centre commun de recherche et de l'agenda stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET).</p> <p>Pour la période 2018-2020, les domaines suivants constituent l'axe principal du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un avenir à faible teneur en carbone et résistant au climat ; • Connecter les gains économiques et environnementaux - l'économie circulaire • Numérisation et transformation de l'industrie et des services européens • Renforcer l'efficacité de l'Union de sécurité
<p>Programme LIFE</p>	<p>Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique créé en 1992. La période de financement actuelle (2014-2020) est dotée d'un budget de 3,4 milliards d'euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-programme Environnement <p>Fonds pour la conservation de la nature et la biodiversité, l'environnement et l'efficacité des ressources, la gouvernance et l'information en matière d'environnement</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-programme d'action pour le climat <p>Fonds pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la gouvernance et l'information sur le climat</p>
<p>Fonds européen de développement régional</p>	<p>Le FEDER vise à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.</p> <p>Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.</p> <p>Le FEDER concentre ses investissements sur plusieurs domaines prioritaires clés. C'est ce qu'on appelle la "concentration thématique":</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'innovation et la recherche ; • L'agenda numérique ; • Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ; • L'économie à faible émission de carbone. <p>Dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne, au moins 80 % des fonds sont concentrés sur les quatre domaines prioritaires mentionnés ci-dessus.</p> <p>La coopération territoriale européenne (CTE), mieux connue sous le nom d'Interreg, est l'un des deux objectifs de la politique de cohésion et fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions communes et d'échanges politiques entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres. L'objectif global de la CTE est de promouvoir un développement économique, social et territorial harmonieux de l'Union dans son ensemble. Interreg s'articule autour de trois volets de coopération : transfrontalière (Interreg A), transnationale (Interreg B) et interrégionale (Interreg C).</p>
<p>Fonds social européen</p>	<p>Le FSE est le principal instrument de l'Europe pour soutenir l'emploi, aider les gens à obtenir de meilleurs emplois et garantir des possibilités d'emploi plus équitables pour tous les citoyens de l'UE. Il investit dans le capital humain de l'Europe : ses travailleurs, ses jeunes et tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Le financement du FSE, qui s'élève à 10 milliards d'euros par an, améliore les perspectives d'emploi de millions d'Européens, en particulier de ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi.</p>



Travailler en partenariat

Le Fonds social européen est conçu et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre la Commission européenne et les autorités nationales et régionales. Ce partenariat implique également un large éventail d'autres partenaires, tels que des ONG et des organisations de travailleurs, dans la conception de la stratégie du FSE et le suivi de sa mise en œuvre. Le travail en partenariat est le meilleur moyen de garantir que les dépenses sont aussi efficaces et efficientes que possible et qu'elles répondent aux besoins de la région ou de la communauté concernée.

Deux autres principes importants guident le fonctionnement du FSE:

- Le cofinancement garantit l'appropriation au niveau national et régional : Le financement du FSE est toujours accompagné d'un financement public ou privé. Les taux de cofinancement varient entre 50 et 85 % (95 % dans des cas exceptionnels) du coût total du projet en fonction de la richesse relative de la région.
- La gestion partagée permet de prendre des responsabilités au niveau approprié : Les lignes directrices du FSE sont conçues au niveau européen par la consultation d'un large éventail de parties prenantes, et les programmes opérationnels sont négociés entre les autorités nationales et la Commission. La mise en œuvre sur le terrain, par le biais des programmes opérationnels, est gérée par les autorités compétentes de chaque pays.

LE FSE AU PORTUGAL :

- Stimuler les compétences et l'emploi
- Promouvoir l'inclusion

LE FSE EN ESPAGNE :

- De meilleures compétences, plus d'emplois
- Lutte contre l'exclusion
- L'éducation pour les opportunités

LE FSE EN FRANCE :

- Promouvoir l'employabilité



	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures sociales
Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)	<p>Le programme Emploi et innovation sociale (EaSI) est un instrument de financement au niveau de l'UE visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale adéquate et décente, à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et à améliorer les conditions de travail.</p> <p>L'EaSI est géré directement par la Commission Européenne. Il regroupe trois programmes de l'UE gérés séparément entre 2007 et 2013 : PROGRESS, EURES et Progress Microfinance.</p> <p>A partir de janvier 2014, ces programmes forment les trois axes de l'EaSI. Ils soutiennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la modernisation des politiques sociales et de l'emploi avec l'axe PROGRESS ; • la mobilité de l'emploi avec l'axe EURES ; • l'accès à la microfinance et à l'entrepreneuriat social avec l'axe Microfinance et entrepreneuriat social. • Le budget total pour 2014-2020 est de 919 469 000 euros aux prix de 2013.
Fonds de Cohésion	<p>Le Fonds de cohésion est destiné aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE. Il vise à réduire les disparités économiques et sociales et à promouvoir le développement durable.</p> <p>Pour la période 2014-2020, le Fonds de cohésion concerne la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.</p> <p>Le Fonds de cohésion alloue un total de 63,4 milliards d'euros aux activités relevant des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les réseaux transeuropéens de transport, notamment les projets prioritaires d'intérêt européen définis par l'UE. Le Fonds de cohésion soutiendra des projets d'infrastructure dans le cadre de la facilité "Connecter l'Europe" ;



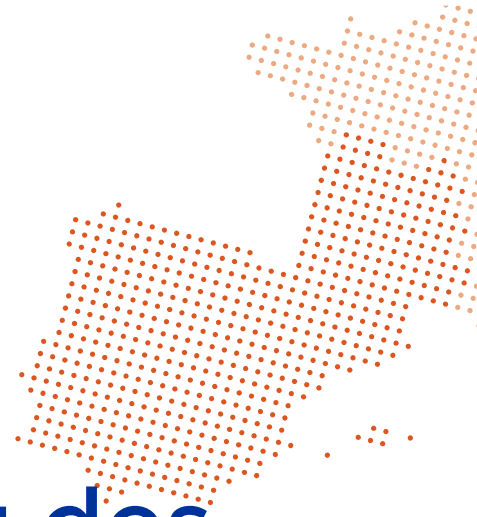
	<ul style="list-style-type: none"> • l'environnement : ici, le Fonds de cohésion peut également soutenir des projets liés à l'énergie ou aux transports, pour autant qu'ils soient clairement bénéfiques pour l'environnement en termes d'efficacité énergétique, d'utilisation des énergies renouvelables, de développement du transport ferroviaire, de soutien à l'intermodalité, de renforcement des transports publics, etc.
<p>Développement régional et politique de cohésion au-delà de 2020 : Le nouveau cadre en un coup d'œil</p>	<p>L'accent est mis sur cinq priorités d'investissement, pour lesquelles l'UE est la mieux placée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises ; 2. une Europe plus verte et sans carbone, en mettant en œuvre l'accord de Paris et en investissant dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ; 3. une Europe plus connectée, avec des transports stratégiques et des réseaux numériques ; 4. une Europe plus sociale, en mettant en œuvre le pilier européen des droits sociaux et en soutenant un emploi de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ; 5. une Europe plus proche des citoyens, en soutenant les stratégies de développement menées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'UE. <p>Une approche plus adaptée au développement régional</p> <p>La politique de cohésion continue à investir dans toutes les régions, toujours sur la base de 3 catégories (moins développées ; en transition ; plus développées).</p> <p>La méthode d'allocation des fonds est toujours largement basée sur le PIB par habitant. De nouveaux critères sont ajoutés (chômage des jeunes, faible niveau d'éducation, changement climatique, accueil et</p>



intégration des migrants) pour mieux refléter la réalité du terrain. Les régions ultrapériphériques continueront à bénéficier d'une aide spéciale de l'UE.

La politique de cohésion soutient en outre les stratégies de développement menées au niveau local et donne aux autorités locales les moyens de gérer les fonds. La dimension urbaine de la politique de cohésion est renforcée, avec 6 % du FEDER consacrés au développement urbain durable, et un nouveau programme de mise en réseau et de renforcement des capacités des autorités urbaines, l'initiative urbaine européenne.





Annexe 7.2. Aperçu des instruments de financement européens - Portugal

Stratégie commune TWIST pour l'apprentissage mutuel et la capitalisation des résultats de la RIS3 - Plan de financement

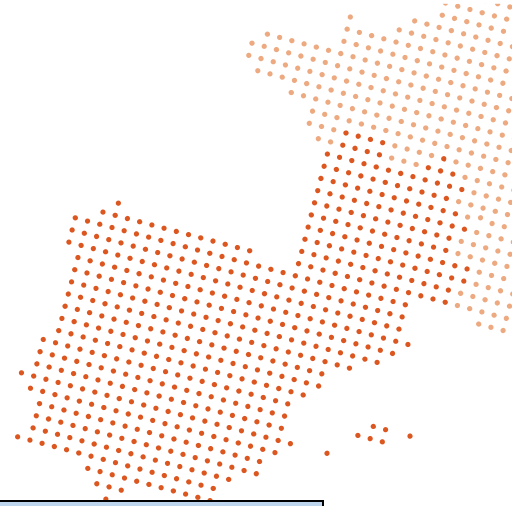




Programmes opérationnels (PO) portugais pertinents pour la stratégie TWIST³

<p>PO Compétitivité et internationalisation</p>	<p>A une forte composante structurelle, axée sur les résultats et les actions capables de transformer le tissu économique. Il encourage la participation du secteur privé, ce qui permettra d'accroître l'effet de levier des allocations des Fonds structurels au profit de l'économie portugaise.</p> <p>Le principal défi pour le Portugal est d'accroître sensiblement sa compétitivité, en mobilisant et en exploitant les ressources et les compétences, en favorisant la création d'emplois et la convergence avec les économies plus développées de l'UE. Par conséquent, le PO thématique vise une économie plus compétitive basée sur des activités à forte intensité de connaissances, l'investissement dans des biens et services échangeables et le renforcement de l'orientation et des compétences des entreprises portugaises, en particulier des PME, en matière d'exportation. Il favorise également les économies de coûts liées à l'efficacité accrue des services publics et à l'amélioration des liaisons de transport, y compris l'intégration dans les réseaux européens.</p> <p>Priorités de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ; • Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ; • renforcer la compétitivité des PME ; • promouvoir des transports durables et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseau clés ; • promouvoir des emplois durables et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ; et
--	--

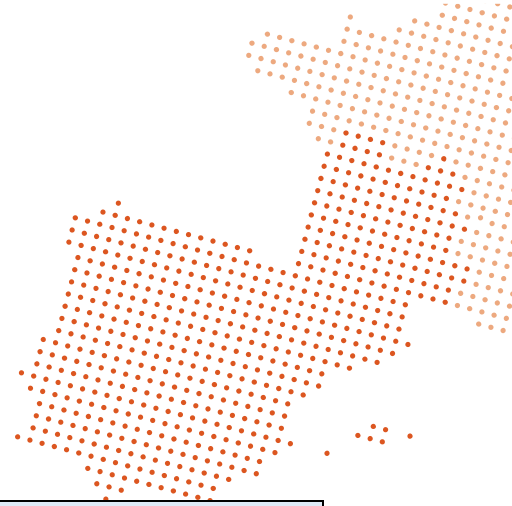
³ https://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/en/atlas/programmes/



	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité institutionnelle ainsi que l'efficacité des autorités publiques et des parties prenantes
<p>PO régional Alentejo</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Contribuer à promouvoir la compétitivité de l'économie régionale et le développement durable et la cohésion interne de la région, ainsi que la contribution de la région à la réalisation des principaux objectifs de développement nationaux et de l'UE.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétitivité et internationalisation des PME ; • Éducation et qualification ; • Recherche, le développement technologique et l'innovation ; • Développement urbain durable ; • Emploi et valorisation économique des ressources endogènes ; • Cohésion sociale et l'inclusion ; • Efficacité énergétique et mobilité ; • Environnement et durabilité ; • Renforcement des capacités institutionnelles et modernisation de l'administration.
<p>PO régional de Lisbonne</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Contribuer à promouvoir la compétitivité de l'économie régionale et le développement durable et la cohésion interne de la région, ainsi que la contribution de la région à la réalisation des principaux objectifs de développement nationaux et de l'UE.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la RDT et l'innovation ; • Renforcer la compétitivité des PME ; • Soutenir le passage à une économie à faible intensité de carbone dans tous les secteurs ;



	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources ; • Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ; • Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute discrimination ; • Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ; • Développement urbain durable.
<p>PO Durabilité et efficacité de l'utilisation des ressources</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme opérationnel thématique "Durabilité et efficacité dans l'utilisation des ressources" est un programme monofonds (Fonds de cohésion), qui couvre l'ensemble du territoire portugais et se concentre sur le champ d'intervention du Fonds de cohésion lié à l'environnement. Il concerne des interventions structurelles autour de trois axes prioritaires, chacun couvrant un seul objectif thématique associé à l'environnement.</p> <p>Le programme vise à anticiper et à s'adapter aux grands changements mondiaux dans le domaine de l'énergie, du changement climatique et de l'utilisation plus efficace des ressources dans une perspective dynamique qui lie la compétitivité à la durabilité. Il vise à contribuer à la réalisation de la stratégie Europe 2020, en particulier en ce qui concerne la croissance durable, notamment (i) en répondant aux défis de la transition vers une économie à faible intensité de carbone, (ii) en développant une utilisation plus efficace des ressources et (iii) en favorisant une plus grande résilience aux risques et aux catastrophes climatiques.</p> <p>Priorités de financement</p> <p>Le programme se concentre sur trois grandes priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone dans tous les secteurs ;



- l'adaptation au changement climatique et la gestion et la prévention des risques ;
- Protection de l'environnement et promotion de l'efficacité des ressources.

Dans le cadre de ces grandes priorités, les investissements seront axés sur la promotion de la production et de la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables, sur le soutien de l'efficacité énergétique, sur la gestion intelligente de l'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables, notamment dans les infrastructures publiques. Le développement et le déploiement de systèmes de distribution intelligents seront soutenus - en promouvant des stratégies à faible intensité de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion de la mobilité urbaine durable.

L'adaptation au changement climatique constituera un axe principal, y compris les approches fondées sur les écosystèmes, pour faire face à des risques spécifiques, assurer la résilience aux catastrophes et développer des systèmes de gestion des catastrophes. Les investissements dans les secteurs des déchets et de l'eau viseront à répondre aux exigences de l'UE en matière de protection des sols et de réhabilitation de la biodiversité et de promotion des systèmes écologiques, y compris par le biais du réseau Natura 2000. Des mesures spécifiques seront soutenues pour des infrastructures plus écologiques, pour améliorer l'environnement urbain, revitaliser les villes, décontaminer et reconverter les friches industrielles.



Coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (Portugal)

<p>Espace Atlantique Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme encourage la coopération entre 37 régions atlantiques de 5 États membres de l'UE : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et le Royaume-Uni.</p> <p>Il met clairement l'accent sur l'innovation dans toutes ses priorités et s'engage à construire une économie efficace en termes de ressources, soutenue par une approche durable et intégrée du développement du territoire. Les projets de coopération auront un impact mesurable dans les régions et amélioreront le développement économique durable.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'innovation et la compétitivité, relever le défi de l'accélération de la croissance intelligente. • Favoriser l'efficacité des ressources, promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. • Renforcer la résilience du territoire face aux risques d'origine naturelle, climatique et humaine, pour soutenir une meilleure protection et gestion du territoire. • L'amélioration de la biodiversité et des atouts naturels et culturels répondra au besoin identifié de protection de l'environnement et de promotion de l'identité culturelle et naturelle.
<p>ESPON Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>L'objectif du programme de coopération ESPON 2020 est de soutenir le renforcement de l'efficacité de la politique de cohésion de l'UE et d'autres politiques et programmes sectoriels dans le cadre des fonds européens d'investissement structurel (ESI) ainsi que des politiques nationales et régionales de développement territorial, par la production, la diffusion et la promotion de données territoriales couvrant l'ensemble du territoire des 28 États membres de l'UE, ainsi que 4 États</p>



	<p>partenaires d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et de Suisse.</p> <p>Priorités de financement</p> <p>ESPO se concentre sur l'objectif thématique 11 "Renforcer les capacités institutionnelles". Cependant, comme les 11 objectifs thématiques ont tous une dimension ou un impact territorial, ils sont tous considérés comme pertinents pour le soutien par les preuves territoriales européennes produites, générées et diffusées par ESPON 2020.</p>
<p>INTERACT Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme vise à renforcer l'efficacité de la politique de cohésion en favorisant l'échange d'expériences, le transfert de bonnes pratiques et la diffusion d'approches innovantes entre les programmes de coopération territoriale et les partenaires.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services • Assistance technique
<p>INTERREG EUROPE Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme vise à améliorer la politique de cohésion par l'échange d'expériences, le transfert de bonnes pratiques et des initiatives communes entre les 28 régions de l'UE (+ la Norvège et la Suisse) sur des objectifs thématiques, tels que l'innovation, les PME, l'économie à faible émission de carbone et la protection de l'environnement.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche, développement technologique et innovation • Compétitivité des petites et moyennes entreprises • Économie sobre en carbone • Environnement et efficacité des ressources



Interreg V-A -
 Espagne-
 Portugal
 (POCTEP)
 Interreg

Principaux objectifs

Le programme de coopération Interreg V-A Espagne-Portugal (POCTEP) aborde les défis transfrontaliers les plus importants liés à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans la région frontalière entre l'Espagne et le Portugal.

Sous le titre "croissance intelligente", le programme vise à renforcer la capacité d'innovation régionale transfrontalière et à accroître la coopération transfrontalière entre les petites et moyennes entreprises et le secteur de la recherche et du développement.

Sous le titre de "croissance durable", le programme vise à promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques, la réduction de l'impact environnemental du développement économique et la promotion de l'efficacité des ressources.

Enfin, en ce qui concerne la "cohésion territoriale", le programme vise à développer et à améliorer les services publics transfrontaliers et à renforcer l'identification des citoyens avec la région frontalière hispano-portugaise.

Priorités de financement

- Une croissance intelligente : faire de la région frontalière entre l'Espagne et le Portugal une région de connaissance et d'innovation compétitive au niveau international.
- Croissance intelligente : rendre la région frontalière entre l'Espagne et le Portugal plus compétitive au niveau international et promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement.
- Croissance durable : promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et l'efficacité des ressources.
- Cohésion territoriale : promouvoir la coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens dans la zone frontalière du Rhin supérieur.



<p>Méditerranée Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme vise à promouvoir la croissance dans la région méditerranéenne en encourageant les concepts et pratiques innovants (technologies, gouvernance, services innovants). Il encouragera également l'utilisation durable des ressources (naturelles et culturelles) et soutiendra l'intégration sociale, grâce à une approche de coopération intégrée et fondée sur le territoire.</p> <p>Priorités de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les capacités d'innovation pour développer une croissance intelligente et durable • Encourager les stratégies à faible intensité carbonique et l'efficacité énergétique • Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée • Renforcer la gouvernance transnationale méditerranéenne
<p>Europe du Sud-Ouest Interreg</p>	<p>Principaux objectifs</p> <p>Le programme de coopération le plus connu sous le nom de SUDOE s'attaque aux défis transnationaux liés à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le sud-ouest de l'Europe. Il soutient la coopération dans les domaines du développement intelligent et du développement durable, en se concentrant notamment sur la coopération entre les réseaux de recherche et d'innovation, en développant la diffusion de la recherche appliquée liée aux technologies clés génériques (TCC), et en encourageant la coopération entre les différents départements et institutions qui soutiennent le développement et l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME). Elle soutient également la diffusion des meilleures pratiques et des solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique des bâtiments ou de consommation d'énergies renouvelables, le développement de stratégies et d'activités de coordination de la gestion des risques, notamment ceux liés à</p>



	<p>la pénurie de ressources en eau, ainsi que la préservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel, en particulier les sites du réseau Natura 2000.</p> <p>Domaines prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la capacité d'innovation pour créer une croissance intelligente et durable • Stimuler la compétitivité et l'internationalisation des PME • Améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements • Prévenir et gérer les risques plus efficacement • Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources. • Assistance technique
<p>URBACT Interreg</p>	<p>Vue d'ensemble de URBACT III</p> <p>URBACT III est un programme de coopération territoriale européenne (2014-2020) cofinancé par l'Union européenne (via le Fonds européen de développement régional, près de 75 millions d'euros).</p> <p>URBACT III agira comme un programme européen d'échange et d'apprentissage pour promouvoir le développement urbain durable. Il permettra aux villes européennes de travailler ensemble pour développer des solutions aux défis urbains et de partager les bonnes pratiques, les leçons et les solutions avec tous les acteurs impliqués dans la politique urbaine à travers l'Europe. Le programme couvrira l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne ainsi que les deux pays partenaires que sont la Norvège et la Suisse.</p> <p>URBACT III facilitera le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les villes et les autres niveaux de gouvernance (collectivités territoriales, gouvernement) afin de promouvoir le développement durable intégré et d'améliorer l'efficacité de la politique régionale et de cohésion. Ce faisant, URBACT III contribuera aux objectifs d'Europe 2020 en fournissant un mécanisme permettant aux acteurs impliqués</p>



dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique urbaine de développer leurs connaissances et leurs compétences. Les nouvelles connaissances et compétences acquises dans le cadre de la participation au programme URBACT III contribueront à rendre les villes européennes plus fortes et plus dynamiques et aideront à résoudre une série de problèmes urbains émergents liés à une croissance intelligente, durable et inclusive (les trois priorités d'Europe 2020)

Les objectifs thématiques :

Bien que le type et la nature des questions urbaines varient d'une ville à l'autre, URBACT III se concentre particulièrement sur un certain nombre de thèmes communs auxquels les villes européennes sont confrontées.

- Objectif thématique 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Objectif thématique 4 : Soutenir le passage à une économie à faible intensité de carbone dans tous les secteurs
- Objectif thématique 6 : protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources
- Objectif thématique 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Cette concentration sera réalisée par le ciblage des appels à propositions pour les activités URBACT III sur ces objectifs thématiques.



Annexe 7.3. Aperçu des instruments de financement européens - Espagne

Stratégie commune TWIST pour l'apprentissage mutuel et la capitalisation des résultats de la RIS3 - Plan de financement



Tipos de programas

El presupuesto de la Fundación Pública Andaluza Centro de las Nuevas Tecnologías del Agua (CENTA) depende de un alto porcentaje de la adquisición de proyectos en competencia competitiva (este documento no incluye licitaciones públicas ni contratos privados).

Los principales programas de financiación se pueden dividir, en primer lugar, por campo de competencia y, por otro, por tipo de proyectos.

A nivel de competencia, CENTA puede dirigirse a:

a) **Nivel europeo**, principalmente programas financiados por la Comisión Europea a través de sus diferentes departamentos. En esta sección podemos distinguir:

- Programas de financiación de I+D.
- Programas de cooperación territorial.
- Programas ambientales.

b) **Nivel nacional**, principalmente programas financiados por el Ministerio de Ciencia, Investigación y Universidades, Ministerio de Transición Ecológica, a través de la Fundación Biodiversidad, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, o el Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación, a través de Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID). En esta sección podemos distinguir:

- Programas de financiación de I+D.
- Programas ambientales.
- Programas de desarrollo rural.
- Programa de acciones para la Cooperación Internacional al Desarrollo.

c) **Nivel regional**, principalmente programas financiados por la Consejería de Economía, Conocimiento, Empresas y Universidades, la Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Desarrollo Sostenible o la Consejería de Igualdad, Políticas Sociales y Conciliación, a través de la Agencia Andaluza para Cooperación internacional para el desarrollo (AACID). En esta sección podemos distinguir:

- Programas de financiación de I + D.
- Programa de acciones para la Cooperación Internacional al Desarrollo.
- Programa de Desarrollo Rural de Andalucía.





Programas Nacionales españoles

Plan Nacional de Investigación e Innovación Científica y Técnica 2017-2020.

El Plan Estatal es el principal instrumento de la Administración General del Estado para el desarrollo y consecución de los objetivos de la Estrategia Española de Ciencia y Tecnología y de Innovación 2013-2020 y de la Estrategia Europa 2020, e incluye las ayudas estatales destinadas a la I+D+i, que se otorgan preferentemente a través de convocatorias en régimen de concurrencia competitiva.

El Plan Nacional 2017-2020, está integrado por cuatro programas estatales que corresponden a los objetivos generales establecidos en la Estrategia Española 2013-2020, y dos acciones estratégicas. Cada uno de estos Programas se desarrolla a través de diferentes subprogramas que contemplan la financiación de distintos tipos de proyectos.

Aquellos en los que CENTA puede participar son:

a) Programa Estatal de Generación de Conocimiento y Fortalecimiento Científico y Tecnológico del Sistema de I+D+i.

Subprograma de Equipamiento Científico-Técnico

Adquisición, mejora, actualización e instalación y puesta en marcha de equipamiento científico-técnico necesario para la ejecución de la investigación de calidad, la mejora de los resultados y del impacto científico, económico y social de los mismos, así como para el propio funcionamiento de las infraestructuras de investigación existentes.

Subprograma de Acciones de dinamización “Redes de Investigación”

Las acciones de dinamización «Redes de Investigación» son actividades para la creación y desarrollo de redes de grupos de investigación encaminadas a la creación de:



Redes temáticas: constituidas por investigadores encuadrados en la misma o similar área temática de conocimiento así como por investigadores con objetivos comunes que requieren una aproximación multidisciplinar.

Redes estratégicas: constituidas por gestores o investigadores españoles que participan en las iniciativas europeas de investigación o que asesoran, amplían o difunden el conocimiento científico y tecnológico entre representantes de órganos del Estado.

Comunidades de Conocimiento e Innovación (KIC, en su sigla en inglés) reconocidas por el Instituto Europeo de Innovación y Tecnología.

Consortios Europeos de Infraestructuras (ERIC, por sus siglas en inglés).

Iniciativas emblemáticas del Programa Marco de investigación e Innovación de la Unión Europea (FET-Flagships, por sus siglas en inglés).

Subprograma Proyectos de I+D de Generación de Conocimiento

Esta actuación tiene como finalidad promover la ejecución de proyectos de investigación sin orientación temática previamente definida, que están motivados por la curiosidad científica y tienen como objetivo primordial el incremento significativo de los conocimientos científicos y tecnológicos y la investigación de calidad y cuyos avances y resultados repercutirán en la mejora de las condiciones sociales, económicas y tecnológicas de la sociedad española.

Se pretende financiar proyectos de investigación que sean relevantes, ambiciosos, con alto impacto socioeconómico, evitando la fragmentación de grupos de investigación y fomentando las sinergias y la asociación de equipos en un proyecto único con el tamaño suficiente y masa crítica necesaria para afrontar los desafíos que la investigación española tiene en el contexto del Espacio Europeo de



Investigación. También se proyecta apoyar líneas de investigación propias, innovadoras y prometedoras desarrolladas por personal investigador joven que se incorpora al sistema de I+D+i.

Cada proyecto deberá cumplir con los criterios de selección de operaciones aprobados por el comité de seguimiento del Programa Operativo Plurirregional de España 2014/2020, que son los siguientes:

- a) Estar incluidos en los ámbitos de especialización de la RIS3 nacional o regional
- b) Servir de escalera para la excelencia
- c) Desarrollar ventajas competitivas
- d) Proporcionar un probado efecto socioeconómico positivo en el estado o región

Las ayudas estarán destinadas a financiar los gastos de personal, pequeño equipamiento, materiales y otros gastos relacionados con los objetivos del proyecto. El periodo de ejecución de los proyectos de investigación será de tres o cuatro años y, excepcionalmente, de dos.

Subprograma Acciones de Dinamización «Europa Excelencia».

Las acciones de dinamización «Europa Excelencia» tienen como objetivo potenciar la participación española en los subprogramas “Starting Grants” y “Consolidator Grants”, enmarcados en el Pilar 1 “Ciencia Excelente” del Programa Marco de la Unión Europea Horizonte 2020 y gestionados por la Agencia Europea del Consejo Europeo de Investigación (ERCEA, en su sigla en inglés).

Se trata de proyectos de investigación científico-técnicos relacionados con los objetivos de las propuestas remitidas y evaluadas positivamente y consideradas elegibles por el Consejo Europeo de Investigación, pero que por razones



presupuestarias no han podido ser finalmente financiadas por dicho organismo.

b) Programa estatal de I+D+i orientada a los Retos de la Sociedad

Proyectos I+D+i «Retos Investigación»

Esta actuación tiene como finalidad la contribución a la solución de los problemas sociales, económicos y tecnológicos orientados hacia la búsqueda de soluciones a los retos de la sociedad, mediante la publicación de sus resultados en foros de alto impacto científico y tecnológico, transferencia de tecnología y la internacionalización de las actividades.

Objetivos específicos y actividades que se financian: Financiar la ejecución de proyectos de I+D+i liderados por equipos de organismos públicos de investigación dirigidos a la resolución de problemas vinculados a los grandes retos de la sociedad española incluidos en el Plan Estatal de Investigación Científica y Técnica y de Innovación 2017-2020:

1. Salud, cambio demográfico y bienestar
2. Bioeconomía: sostenibilidad de los sistemas de producción primaria y forestales
3. seguridad y calidad alimentaria, investigación marina y marítima y bioproductos
4. Energía segura, eficiente y limpia
5. Transporte sostenible, inteligente, conectado e integrado
6. Cambio climático y utilización de recursos naturales y materias primas
7. Ciencias sociales y humanidades y ciencia con y para la sociedad
8. Economía, sociedad y cultura digitales.
9. Seguridad, protección y defensa



Proyectos de I+D+i «Programación Conjunta Internacional»

España, a través del Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades, participa en consorcios transnacionales, tanto en el Espacio Europeo de Investigación como en el ámbito internacional, mediante la firma de acuerdos y memorandos de entendimiento en los que se compromete a apoyar proyectos colaborativos internacionales de alto nivel científico-técnico y en los que la participación de equipos de investigación españoles es relevante.

En este sentido, los Proyectos de I+D+i «Programación Conjunta Internacional» articulan la participación activa en el Espacio Europeo de Investigación y en iniciativas internacionales de los agentes del sistema español de ciencia, tecnología e innovación, pretendiendo ayudar a la creación de grupos de investigación transnacionales con la masa crítica necesaria para afrontar los retos de la sociedad cuya dimensión global hace que no puedan ser abordados solo a escala nacional

Objetivos específicos y actividades que se financian: Esta actuación tiene por objeto la financiación de los equipos de investigación españoles que hayan concurrido con éxito a convocatorias transnacionales conjuntas en el contexto del Espacio Europeo de Investigación u otras actuaciones internacionales en las que participa el Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades a través de acuerdos y memorandos de entendimiento, en áreas temáticas específicas, y que demuestren excelencia científica y un valor añadido de la colaboración internacional a la hora de afrontar los retos de la sociedad.

Estas ayudas podrán financiar únicamente costes directos, en la modalidad de costes marginales, y entre ellos, gastos de personal, pequeño equipamiento, material fungible y otros gastos relacionados con los objetivos del proyecto.



Acciones de Dinamización "Europa Investigación"

La convocatoria pretende financiar ayudas para la preparación de propuestas de proyectos I+D+I en colaboración transnacional liderados por grupos de investigación españoles dirigidas a las convocatorias del Programa Marco de Investigación e Innovación de la Unión Europea para el periodo 2014-2020 (H2020) y el periodo 2021-2027 (Horizonte Europa).

Además, la presente convocatoria incluye la posibilidad de solicitar financiación para la preparación de propuestas de Tecnologías Futuras y Emergentes (FET) y de ayudas convocadas por el Consejo Europeo de Investigación (ERC, en su sigla en inglés) tipo «Starting Grants», «Consolidator Grants», «Advanced Grant», «Proof of Concept» y «Synergy Grants» y sus equivalentes en Horizonte Europa. Se trata de fomentar la atracción y retención del talento científico y la internacionalización y de facilitar la participación de jóvenes investigadores con contribuciones científico-técnicas relevantes e innovadoras que, aunque carezcan de vinculación con alguna entidad susceptible de ser beneficiaria o tengan una vinculación temporal que no cubra todo el periodo de duración de la actuación, sean susceptibles de optar a las ayudas de las convocatorias del ERC.

Objetivos específicos y actividades que se financian: Las ayudas que se contemplan en estas actuaciones tienen como finalidad promover y mejorar la participación española en iniciativas europeas en ciencia y tecnología en H2020, en especial y de manera específica:

- a. Incrementar la participación de todos los agentes del Sistema Español de Ciencia, Tecnología e Innovación en H2020.



	<ul style="list-style-type: none"> b. Posibilitar la coordinación y el liderazgo de grandes proyectos de H2020. c. Mejorar la tasa de éxito y de retorno conseguido por las entidades beneficiarias en H2020 con respecto al Séptimo Programa Marco de Investigación y Desarrollo Tecnológico 2007-2013 (7PM). d. Fomentar la excelencia e internacionalización del personal investigador de las instituciones ejecutoras de I+D+I. e. Apoyar el acceso a H2020 de entidades españolas sin experiencia previa. f. Facilitar el cumplimiento de los objetivos de participación establecidos en los planes estratégicos de internacionalización de las entidades beneficiarias. <p>Las ayudas estarás destinadas a financiar los gastos de adquisición de material fungible, suministros y productos similares, gastos de consultoría, traducción y servicios equivalentes, gastos de viajes y dietas, asistencia a congresos y conferencias, gastos derivados del asesoramiento y apoyo a la innovación, gastos de inscripción a congresos y jornadas técnicas y gastos de subcontratación de actividades objeto de ayuda.</p>
<p>Ministerio para la Transición Ecológica</p>	<p>La Fundación Biodiversidad anualmente abre el plazo de presentación de proyectos a la Convocatoria de Concesión de Ayudas, en régimen de concurrencia competitiva, para la realización de actividades en el ámbito de la biodiversidad, el cambio climático y el desarrollo sostenible.</p> <p>Objeto de las ayudas</p> <p>Ayudas para la realización de actividades relacionadas con la biodiversidad y el medio ambiente, siempre que se adecuen directamente a los fines de la FB previstos en sus Estatutos, y que presenten mayor idoneidad para recibirla con arreglo a los criterios establecidos.</p>



Serán objeto de las referidas ayudas sólo aquellas actividades que guarden una relación directa con las Líneas que integran el Plan de Actuación aprobado anualmente por el Patronato de la FB, y que son las siguientes:

- Biodiversidad terrestre.
- Biodiversidad marina y litoral.
- Cambio climático y calidad ambiental.
- Economía y empleo verde.
- Relaciones internacionales.

Convocatorias

En cada convocatoria se definirán las Líneas de Actuación concretas. Podrán participar en las convocatorias:

Las entidades y organizaciones sin ánimo de lucro de ámbito estatal o que participen en redes, programas o proyectos que, por sus especiales características, hayan de llevarse a cabo en un ámbito superior al de Comunidad Autónoma o en el medio marino. Además, deben tener sede en España, estar legalmente constituidas e inscritas en el registro correspondiente.

Las Entidades Locales que estén integradas en redes, programas o planes de ámbito estatal o que, por sus especiales características, afecten a más de una Comunidad Autónoma.

Las entidades mercantiles, u otras personas físicas o jurídicas, públicas o privadas, en los casos y con las especificidades y requisitos exigidos en cada convocatoria.

Podrán concurrir específicamente a las ayudas para el desarrollo de proyectos de la línea de relaciones internacionales:

- Las entidades sin ánimo de lucro con sede en España.
- Las grandes entidades no lucrativas de carácter internacional, que reúnan las características exigidas en cada convocatoria.



	<p>Las entidades no lucrativas con sede en alguno de los Estados miembros de la Unión Europea que reúnan las características exigidas en cada convocatoria.</p> <p>Las entidades extranjeras no lucrativas cuya propuesta presentada a la Fundación Biodiversidad esté cofinanciada por la AECID u otra agencia u organismo español que promueva actividades de cooperación internacional al desarrollo.</p>
<p>Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación</p> <p>Programa Nacional de Desarrollo Rural 2014-2020</p>	<p>De acuerdo con la política de desarrollo rural 2014-2020 de la Unión Europea, y conforme al marco competencial nacional, en España coexisten 18 Programas de Desarrollo Rural (PDR):</p> <ul style="list-style-type: none">Un Programa Nacional de Desarrollo Rural (PNDR)17 Programas de Desarrollo Rural autonómicos (PDR) <p>Cada Comunidad Autónoma ha elaborado un Programa de Desarrollo Rural en el que, además de las medidas horizontales y los elementos comunes establecidos en el Marco Nacional de Desarrollo Rural, se incluyen medidas específicas para dar respuesta a las diferentes situaciones regionales.</p> <p>En base a los PDR las Comunidades Autónomas y el Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación publican convocatorias de ayudas para que los potenciales beneficiarios (personas o entidades vinculadas al medio rural) puedan solicitarlas, obtenerlas y aplicarlas para cumplir con las medidas establecidas en el plan.</p> <p>El PNDR es compatible con los programas de desarrollo rural autonómicos con una clara delimitación entre ambos niveles de programación, definida en el Marco Nacional. El PNDR incluye actuaciones de ámbito supraautonómico, de interés general, o cuya competencia corresponde a la Administración General del Estado. La Red Rural Nacional está incluida en este Programa.</p>



La autoridad de gestión del PNDR es el Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, a través de la Dirección General de Desarrollo Rural y Política Forestal.

Convocatorias

Mediante estas ayudas se apoyará la ejecución de proyectos innovadores en el ámbito agroalimentario y forestal y en el medio rural, de interés general para un sector, definidos y diseñados por GO supra-autonómicos. Dichos proyectos deberán partir de una idea innovadora para resolver los posibles problemas a los que hacer frente en su ámbito de actuación.

El objetivo de estas ayudas es construir un sector agroalimentario y forestal competitivo, que contribuya a la seguridad alimentaria, la diversificación de las producciones y productos, y el suministro de materias primas para usos alimentarios y no alimentarios, aprovechando el conocimiento científico y apliándolo según sus necesidades.

El presupuesto total para esta convocatoria asciende a 25,5 millones de euros, con una cofinanciación del 80% por parte del Fondo Europeo Agrícola de Desarrollo Rural (FEADER). La ayuda máxima por proyecto son 600.000 euros y los proyectos deberán finalizar antes de julio de 2021, como mucho de algo más de dos años de duración. La intensidad de la ayuda es variable en función del producto al que se orienta la innovación y el tipo de gasto subvencionable.



Programas Regionales Andaluces

Plan Andaluz de Investigación, Desarrollo e Innovación (PAIDI 2020).

La Consejería de Economía, Conocimiento, Empresas y Universidades articula la financiación de proyectos de I+D+i a través del Plan Andaluz de Investigación, Desarrollo e Innovación (PAIDI 2020).

El Plan Andaluz de Investigación, Desarrollo e Innovación (PAIDI 2020) se configura como el principal instrumento de programación, coordinación, dinamización y evaluación de la política de Investigación, Desarrollo Tecnológico y de Innovación de la Administración de la Junta de Andalucía, asumiendo y resaltando la importancia del fomento de la I+D+i como motor del cambio social y de la modernización de Andalucía, a la vez que establece una serie de actuaciones prioritarias y estratégicas para el desarrollo de la sociedad andaluza.

Asimismo, el marco planificador de las actuaciones en I+D+i en Andalucía incluye también, como especialmente relevante, la primera de las tres prioridades de la **estrategia del Programa Operativo FEDER** en Andalucía para el período 2014-2020: «Crecimiento inteligente: una economía basada en el conocimiento y la innovación», la estrategia económica general de la Junta de Andalucía para el periodo 2014-2020, recogida en la Agenda por el Empleo-Plan Económico de Andalucía 2014-2020 y, específicamente, la Estrategia de Investigación e Innovación para la Especialización Inteligente de Andalucía (RIS3 - Andalucía).

El Plan se articula a través de diferentes líneas de subvencione:

Ayudas a la realización de proyectos de investigación, desarrollo e innovación (I+D+i) destinadas a los Agentes del Sistema Andaluz del Conocimiento.



Las ayudas previstas en esta línea tienen como finalidad el fomento de las siguientes modalidades de proyectos de investigación:

- a. Proyectos de generación de conocimiento «frontera».
- b. Proyectos de investigación orientados a los retos de la sociedad andaluza.
- c. Programa de fomento de la participación en el Programa Horizonte 2020.
- d. Proyectos de investigación de excelencia (investigación básica o fundamental).
- e. Proyectos de investigación en colaboración con el tejido productivo.

Ayudas para la captación, incorporación y movilidad de capital humano para realizar actividades de I+D+i en Andalucía.

Las ayudas previstas en esta línea tienen como finalidad la contratación, captación y movilidad de recursos humanos para realizar actividades de I+D+i en Andalucía.

Ayudas a las infraestructuras y equipamientos de I+D+i.

Tienen por objeto la financiación de acciones para la mejora, potenciación y consolidación de las infraestructuras de I+D+i presentes en la Comunidad Autónoma y gestionadas por Agentes del Sistema Andaluz del Conocimiento o agrupaciones de ellos.

Línea de ayudas para la realización de acciones complementarias de I+D+i

Las ayudas previstas en esta línea tienen como finalidad la realización de actividades de impulso, potenciación e internacionalización de la I+D+i en la Comunidad Autónoma de Andalucía. Las actuaciones que se financien al amparo de esta orden se enmarcarán dentro de alguno de los siguientes programas:

Ayudas para actividades de I+D+i de los grupos de investigación del Sistema Andaluz del Conocimiento.



	<p>Ayudas a la movilidad internacional e intersectorial del personal investigador.</p> <p>Ayudas a la participación en el Programa Horizonte 2020. Programa de fortalecimiento de Institutos Universitarios de Investigación de las Universidades Andaluzas, Centros e Infraestructuras para la adquisición del sello «Severo Ochoa» o «María de Maeztu».</p> <p>Ayudas a la preparación y presentación de propuestas al Consejo Europeo de Investigación (ERC).</p> <p>Ayudas a la difusión de los resultados de la investigación.</p> <p>Ayudas a actividades de transferencia de conocimiento entre los Agentes del Sistema Andaluz del Conocimiento y el tejido productivo.</p> <p>Ayudas a la I+D+i de los Campus de Excelencia Internacional (CEI) de las universidades públicas andaluzas.</p>
<p>Subvención a los Agentes de Cooperación que realicen intervenciones de Cooperación Internacional para el Desarrollo</p>	<p>La Agencia Andaluza de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AACID) es el órgano encargado de coordinar y fomentar las políticas de solidaridad internacional de la Junta de Andalucía.</p> <p>Esta cooperación internacional se articula mediante la financiación de proyectos de cooperación para el desarrollo propiamente dichos, proyectos de sensibilización y educación para el desarrollo, y la acción humanitaria y de emergencia.</p> <p>Entre los agentes de la cooperación que ejecutan acciones financiadas por la AACID se encuentran entidades públicas pertenecientes a la Administración andaluza, organizaciones no gubernamentales de desarrollo (ONGD), universidades, entidades locales y asociaciones empresariales y sindicales radicadas en Andalucía.</p> <p>La colaboración entre la Agencia Andaluza de Cooperación Internacional para el Desarrollo y los citados agentes se desarrolla a través de convenios de colaboración y subvenciones</p>



	<p>Las intervenciones subvencionables comprenden:</p> <ul style="list-style-type: none"> Proyectos de cooperación internacional para el desarrollo: generación de proyectos de desarrollo y defensa de los derechos humanos, la promoción de la paz y los valores democráticos. Proyectos de acción humanitaria, excepto emergencia. Proyectos de educación para el desarrollo. Proyectos de formación, investigación e innovación. <p>Conocatorias</p> <p>La convocatoria es anual. Desde el 15 de febrero y hasta el 1 de abril de 2019, se abrió el plazo de presentación de solicitudes de la convocatoria de 2019. El 5 de agosto de 2019 se publicó la relación definitiva de intervenciones excluidas de la convocatoria de 2019 por no reunir los requisitos establecidos. En agosto de 2019, aun no se ha publicado la definitiva.</p>
<p>Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Desarrollo Sostenible</p> <p>Programa de Desarrollo Rural 2014-2020.</p>	<p>La Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Desarrollo Sostenible articula la financiación en el marco del Programa de Desarrollo Rural 2014-2020 a través de la convocatoria de Ayudas a Grupos operativos de la Asociación Europea de Innovación (AEI) en materia de productividad y sostenibilidad agrícolas.</p> <p>Los grupos operativos son agrupaciones funcionales y temporales de agentes interesados en la innovación en un sector. En el caso del sector agrícola son agrupaciones de agricultores y sus formas asociativas, gestores forestales, comunidades rurales, sector investigador, ONGs, empresas y demás partes interesadas en la innovación en el sector agrícola.</p> <p>Se trata de figuras centradas en el desarrollo de proyectos concretos y en la difusión de sus resultados, previstas por los Reglamentos de la Unión Europea, y que en el caso de Andalucía están contempladas en el Plan de Desarrollo Rural 2014-2020 y cuentan con distintas líneas de ayuda impulsadas por la Consejería de Agricultura, tanto para la constitución de</p>



grupos operativos como para el desarrollo de proyectos concretos (funcionamiento de un grupo operativo ya constituido).

Periodo de programación 2014-2020

Ayudas previstas en el Marco Nacional de desarrollo rural para el período 2014-2020, aprobado por la Comisión Europea el 13 de febrero de 2015 y, contempladas, a su vez en el Programa de Desarrollo Rural (PDR) de Andalucía 2014-2020, adoptado oficialmente por la Comisión Europea el 10 de agosto de 2015. En concreto, se enmarcan en la Medida 16 “Cooperación”, Submedida 16.1. “Apoyo para la creación y el funcionamiento de grupos operativos de la AEI en materia de productividad y sostenibilidad agroalimentaria”, la cual incluye las siguientes operaciones:

Operación 16.1.1.: Ayudas a la creación de grupos operativos de la AEI.

Operación 16.1.2.: Ayudas al funcionamiento de los grupos operativos de la AEI.

Operación 16.1.3.: Ayudas al funcionamiento de los grupos operativos de la AEI en el sector del olivar.



Cooperación Transfronteriza, Transnacional e Interregional (España)

Así como Portugal, España puede también participar en los siguientes programas de cooperación transfronteriza, transnacional e interregional. Los programas están detallados en el Anexo 7.2.

1. Cooperación transfronteriza:

Interreg V-A - Spain-Portugal (POCTEP)

2. Cooperación transnacional:

Interreg Atlantic Area

Interreg V-B SUDOE

Interreg V-B MED

3. Cooperación interregional:

Interreg Europe

Interreg Urbact

Interreg Interact

Interreg ESPON

CBC ENI MED

